

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 43 (1953)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1953

La séance annuelle de la Commission eut lieu le 7 février ; aucun changement n'est à signaler dans la composition de la Commission.

Zoologie

L'arrêté du Conseil fédéral, publié au début de 1953, donne satisfaction à un vœu exprimé depuis longtemps par la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN). Cet arrêté protège, sur tout le territoire de la Confédération, l'aigle royal, la loutre, le faucon pèlerin, le faucon hobereau, dont on pouvait craindre la disparition totale. Leur protection ne dépend donc plus maintenant du bon vouloir des cantons, dont les législations en matière de chasse sont très différentes.

Bouquetins : Après une minutieuse préparation et de longs pourparlers, l'inspectorat des forêts a procédé à un lâcher de trois jeunes bouquetins mâles dans le Motélon. Ces sujets provenaient de la colonie du Augstmatthorn, au nord du lac de Brienz. Ils ont été transportés au Motélon en jeep, accompagnés de trois gardes et de l'inspecteur de chasse du canton de Berne. Votre président fut invité à assister à ce lâcher avec les représentants du Département militaire, quelques invités et tous les gardes-chasse du canton. Les animaux ont été portés, dans des paniers spéciaux, à Porcheresse où leur libération eut lieu le 18 mai en face de la chaîne des Dents de Folliéran-Roches pourries, encore blanches de neige. Les bouquetins s'en furent rapidement vers l'arête, grimpant la haute paroi sans difficultés, et disparurent bientôt. On perdit leurs traces jusqu'en automne. Ils ont choisi comme séjour le versant sud-est de la chaîne du Vanil Noir.

Notre Commission s'est réjouie de cette expérience, tendant à réintroduire des animaux qui, autrefois, fréquentaient nos montagnes. Les chamois et les bouquetins ne se nuisent pas les uns aux autres et restent dans leurs rayons. Si cette expérience réussit, on amènera des femelles pour fonder une véritable colonie.

En raison de diverses circonstances malencontreuses, ni le président ni son remplaçant n'ont assisté, en juin, à la réunion de la Commission de chasse. En plaine, la chasse au chevreuil a de nouveau donné lieu à des plaintes. Dans le nord-est du canton, près de Fräschels, la forêt appelée « Fräschelswald » fut cernée par une cinquantaine de chasseurs qui massacrèrent tout l'effectif de chevreuils. Ce procédé suscita une vive réaction de l'opinion publique dans la presse du district du Lac. Quant à la chasse au chamois, la presse adressa aussi des reproches aux chasseurs. On a trouvé, durant cette période, une très grande quantité de chamois blessés qui ont péri misérablement. La chasse n'est un sport vrai et noble qu'à la condition d'être pratiquée selon les règles de l'art, avec l'amour et le respect des animaux.

Aigles : Selon les rapports de nos gardes, on n'a observé que trois aigles survolant le territoire de notre canton en 1953. Aucun dégât d'aigle n'a été annoncé. On n'a pas non plus trouvé d'aire d'aigles qui soit occupée.

Flore

Chatons : Vers la fin de l'hiver, notre Secrétariat a inséré des rappels, dans les journaux de nos deux langues, en faveur des chatons de saules qui sont protégés par la loi. Sur notre demande, l'inspection des forêts a rappelé aux préfectures l'application stricte de l'arrêté sur les plantes protégées.

Arbres protégés : Nous avons perdu, cette année, deux arbres protégés. Le tilleul d'Attalens, magnifique ornement du vieux château, fut abattu à la demande du conseil communal. Tenant compte de l'opposition qui s'est élevée contre cet acte dans un communiqué paru dans *La Liberté*, nous pensons qu'on a sacrifié sans raison suffisante ce bel arbre qui donnait au château un cachet très spécial. Le chêne de Chénens, près de la gare, fut enlevé aussi, après autorisation accordée à la commune par notre Commission. Des raisons majeures imposaient ce sacrifice : construction d'une nouvelle gare et correction de la route. D'ailleurs cet arbre commençait à dépérir.

Flore alpine : Durant l'été, on a vendu, un jour, sur le marché de Fribourg, des paquets de lys martagon provenant du Gros Mont. Le vendeur a été rendu attentif à l'illégalité de son commerce. Ces bouquets ont, par la suite, disparu du marché. Nous avions demandé au chef du Département des Forêts de supprimer les autorisations de vente de l'edelweiss, accordées encore à certaines personnes indigentes de la Singine. Le Département a agréé notre requête et a écarté trois demandes écrites provenant de la Singine. La protection de l'edelweiss ne saurait s'accommorder du commerce de cette fleur qui est en sensible diminution dans la région du Lac Noir.

Rapport des préfectures : Dans le district de la Gruyère, les organes de police ont procédé à de nombreuses fouilles de sacs de montagne, mais ils n'ont pas constaté d'abus dans la cueillette des fleurs protégées ; il en a été de même dans le district de la Veveyse et de la Singine.

Réserve

Cheyres-Font : L'Institut de botanique a fait une excursion dans cette réserve dont la flore est riche et variée, comme toute celle de la région comprise entre Cheyres-Murist et Cugy. Le président fut de la partie ; au cours d'une autre excursion, il prit, du large, un certain nombre de photographies, utilisant pour cela la barque aimablement mise à disposition par M. Arm, pêcheur et surveillant de la réserve. Ces photographies figurent dans le livret sur la protection de la nature que nous avons publié.

La réserve est toujours un endroit privilégié pour les oiseaux aquatiques et les échassiers. Le héron pourpré, pour lequel, en son temps, cette réserve avait été créée, est revenu nichier dans les roseaux. Le niveau trop élevé du lac, durant la première moitié de l'année, a protégé les nichées des oiseaux aquatiques contre leurs ennemis naturels et surtout contre l'homme.

Lac des Joncs : Une visite au lac des Joncs nous a révélé une amélioration de l'état des lieux. Sur le talus du côté sud du lac, un des propriétaires riverains a fait planter de nombreux sapins qui commencent à grandir. Nous avons pleinement approuvé et appuyé cette heureuse idée. Une déplorable construction, située à une certaine distance du lac, du côté ouest, a été démolie et remplacée par un chalet de bon goût.

Sites

La question des conduites à haute tension a continué de nous occuper. Lors de notre séance annuelle, les membres de la Commission se sont prononcés en termes très sévères contre le projet d'installation d'une conduite à haute tension des BKW (Bernische Kraftwerke) à travers notre canton ; ils exigèrent que des démarches énergiques soient faites auprès du Gouvernement pour lui demander de refuser son assentiment à la pose de cette ligne projetée à travers la région du Lac Noir. Nous avons adressé une lettre de protestation au Département des Travaux publics, comme résolution de notre séance. Des articles de presse ont contribué à alerter l'opinion publique.

Le Conseil d'Etat émit un préavis défavorable au projet. Le 1^{er} juillet 1953, une vision locale eut lieu au Küharnisch pour étudier sur place une variante de la ligne projetée, proposée entre-temps par les BKW. A cette vision participèrent les représentants des autorités, ceux des organisations intéressées, de la Singine, des BKW, etc. On constata que, d'après ce projet, la conduite devrait traverser d'un seul bond la vallée sauvage de Walop, entre la Luchernalp et le Küharnisch, puis descendre vers le Spitalgantrisch. Cette solution présente des inconvénients très graves du point de vue technique, franchissant les Préalpes à une altitude maximale de plus de 2000 m. Elle enlaidirait au surplus un paysage alpin sauvage et inviolé. Personne ne fut enchanté de ce projet. On pria les représentants des BKW de chercher une autre solution et d'utiliser un autre col moins élevé entre le Simmental et le Gurnigel pour le passage de la ligne à haute tension, ou mieux de suivre la vallée où l'accès aux pylônes serait facile en hiver.

Le 11 août, les Commissions du « Naturschutz » et du « Heimatschutz » organisèrent une assemblée de presse au Lac Noir à laquelle elles invitèrent les cercles intéressés et les représentants de la presse suisse. Chaque participant eut la possibilité d'y exposer son point de vue. Par la suite, les journaux de toute la Suisse orientèrent leurs lecteurs sur ce problème et sur les différentes solutions proposées. Le 18 août, il se constitua à Tavel un comité d'action en vue du lancement d'une initiative populaire contre l'établissement de cette ligne. Mais c'était déjà trop tard. En effet, le 17 octobre, le Département fédéral des chemins de fer approuva le tracé proposé par les BKW malgré la vive opposition de la population. Vu le peu de chance d'obtenir gain de cause, le Conseil d'Etat décida de renoncer à présenter un recours au Conseil fédéral. Ainsi se termine par la défaite, au détriment d'un magnifique paysage, une lutte de deux ans. Les BKW nous ont promis de camoufler le plus possible les pylônes afin d'atténuer l'effet désastreux de cet ouvrage technique dans le cadre sauvage de la Riggisalp et des Neuschels.

Le projet de conduite à haute tension entre Romanel et Galmiz, contre lequel la ville de Morat s'est énergiquement défendue, a été modifié dans le sens désiré, par l'EOS même, c'est-à-dire en ménageant la colline historique du Bois Domingue par un tracé déplacé vers le sud.

Propagande

Conférences: Le président a fait plusieurs conférences en faveur de la protection de la nature. Il a pris la parole et a projeté une série de nos clichés en couleurs à l'assemblée générale de la Société de développement de Chiètres, à l'Institut Ste-Croix à Bulle, devant une assistance d'environ 200 personnes, à la réunion des instituteurs du cercle scolaire de Sarine-Campagne (M. Progin, inspecteur) et enfin à l'assemblée de la Société des instituteurs du Lac, à Morat, en présence de M. Flückiger, directeur des écoles.

En juillet, une tournée en Valais nous a permis d'augmenter notre collection d'une série de clichés en couleurs de plantes alpestres du Gasterntal-Lötschenpass.

Dans ce domaine, notre activité principale fut la publication du livret « *Notre patrimoine naturel* », préparé et étudié depuis plusieurs années. A sa séance annuelle, la Commission nous a vivement encouragé à lancer cette publication dont les manuscrits étaient déjà prêts. Nous avons obtenu des subsides de la Loterie romande et de la Ligue suisse pour la protection de la nature. Le solde doit être couvert par la vente. Ce livret comprend 56 pages, d'un format de poche, 8 illustrations en couleurs (quatre de plantes protégées et quatre oiseaux), trois photographies en noir des réserves et une esquisse de la situation des réserves dans le canton. Son prix modique de 2 fr. 50 devrait stimuler la vente et permettre aux maîtres ainsi qu'aux élèves des écoles secondaires et régionales de se le procurer.

La vente par les librairies du canton s'adresse spécialement aux amateurs de brochures illustrées. Nous espérons que le placement de cette brochure

correspondra à notre attente et que le livret remplira son rôle dans l'éducation de la jeunesse et du public en général en faveur de la protection de notre patrimoine naturel. Le tirage en a été de 2000 exemplaires. L'édition s'est faite par le Dépôt du matériel scolaire à Fribourg. Les planches en couleurs ont été fournies par la maison Delachaux et Niestlé S. A., à Neuchâtel.

La vente des écus d'or a eu à peu près le même succès que ces années passées.

Relations

Ligue suisse pour la protection de la nature : La Ligue a passé par une crise assez importante. Aujourd'hui, un nouveau comité a été nommé et l'activité normale a repris.

Le 9 septembre eut lieu, à Berne, une séance convoquée par la *Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage*, à laquelle furent convoqués les représentants des Commissions cantonales. Notre Commission fut représentée par M. Jungo, inspecteur cantonal des forêts, et M. P. Brülhart, secrétaire. Il s'agissait d'orienter cette Commission sur l'organisation des Commissions cantonales et le travail qui avait été effectué jusqu'à ce jour.

Nos Oiseaux : Nous avons assisté, comme de coutume, à la réunion de comité de « Nos Oiseaux », Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux. On nous a chargé de préparer l'assemblée générale dans notre canton, aux Paccots sur Châtel-Saint-Denis, en collaboration avec M. Henri Fragnière. Cette assemblée générale eut lieu le 21 juin, précédée d'excursions variées dans les environs si pittoresques des Paccots. Nous avons visité la réserve dans la forêt du Devin des Dailles qui fit grande impression sur nos hôtes. Le temps pluvieux ne nous permit pas de jouir de la nature, comme il eût été désirable. C'est la quatrième fois qu'une assemblée générale de « Nos Oiseaux » se tient dans notre canton.

Nous avons gardé le contact avec les « Amis du Lac Noir » et la Société d'art public (Heimatschutz), surtout dans la question de la conduite à haute tension des BKW.

Lors de son excursion annuelle à Praz et au Mont Vully, la Société fribourgeoise des Sciences naturelles est allée voir le bloc Agassiz, caché dans les sous-bois, au nord de Lugnorre, avec un chemin d'accès signalé par un écriveau.

Finances

Recettes : subsides de l'Etat et de la Ligue comme d'habitude.

Dépenses : plus élevées à cause des nombreuses séances de la Ligue, de la Commission consultative et de la préparation du livret. Cette dernière a demandé des courses, la prise de photographies et la commande d'un dessin pour la couverture de la brochure.

Membres de la Commission

Président: M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle.

Membres: M. G. Blum, professeur.

M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.

M. J. Jungo, inspecteur cantonal des forêts.

M. P. Mayer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.

M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.

M. L. Page, professeur, Romont.

M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.

M. J. Tercier, professeur.

M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.

M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.

O. BÜCHI.